

Champs ouverts à la lisière de la forêt de Paimpont

In: Norois. N°30, 1961. pp. 153-165.

Citer ce document / Cite this document :

Deniaud Annick. Champs ouverts à la lisière de la forêt de Paimpont . In: Norois. N°30, 1961. pp. 153-165.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/noroi_0029-182X_1961_num_30_1_1343

NOROIS

Champs ouverts à la lisière de la forêt de Paimpont

par M^{lle} Annick DENIAUD
(Laboratoire de Géographie, Rennes)

Quand on examine l'assemblage des photographies aériennes qui recouvrent la forêt de Paimpont et ses abords, on ne peut manquer d'être frappé par l'extrême diversité du dessin du bocage : noyaux de défrichements circulaires au cœur des clairières, quartiers aux formes complexes où s'enchevêtrent des parcelles de toutes tailles, quadrillage régulier des landes défrichées depuis le XVIII^e siècle, se juxtaposent, coupés de temps à autre par la ligne plus foncée des prairies de fond de vallée.

Cependant dans cet ensemble touffu se dessinent des secteurs plus clairs, où la haie, sans disparaître tout à fait, ne joue plus dans le paysage le rôle prépondérant.

Ces ensembles existent sur toute la lisière de la forêt, mais c'est à l'Ouest et au Sud qu'ils se développent avec le plus d'ampleur. Ils constituent dans cette région un paysage agraire bien particulier dont l'aspect ouvert et aéré est accentué encore par la présence de très vastes bandes qui bordent la forêt à cet endroit. La présence d'une telle structure agraire étonne au milieu de ce pays de bocage particulièrement dense. Dans quelle mesure révèle-t-elle des formes d'implantation humaine et de mise en valeur différente, c'est ce que nous nous proposons d'étudier (1).

Une des formes les plus répandues de ces micro-openfields, que l'on trouve sur toute la lisière de la forêt, ce sont les « méjous ». A vrai dire, ce terme, usité en Bretagne bretonnante est inconnu à

(1) Cette étude est extraite d'un mémoire de Diplôme d'Études Supérieures soutenu à la Faculté des Lettres de Rennes sous la direction de M. André MEYNIER. La forêt de Paimpont est située dans l'Ille-et-Vilaine, à la limite du Morbihan, dont font partie les communes de Tréhourentec et Beignon, dont il est question dans le texte.

Paimpont, où ces sortes de champs sont parfois appelés « domaines », mais cette désignation est elle-même très rare. La plupart du temps la toponymie ne fait pas de distinction entre ces champs ouverts et les enclos bocagers. Aussi, à défaut de terme proprement local, emploierons-nous celui de « méjou » devenu classique.

C'est à Beauvais (2) que s'étendent les méjous les plus vastes et les plus caractéristiques, partout ailleurs ils ne constituent que des formes isolées et de moindre superficie. Leur aspect est d'ailleurs très variable.

Parfois, comme ceux qui s'étendent au sud du hameau de Ville-neuve (3), il s'agit d'une pièce de terre carrée, entourée de toutes parts d'une levée de terre de un mètre de haut environ, plantée d'une végétation peu dense de genêts et d'ajoncs. Une barrière en ferme l'unique entrée. Tout autour du méjou, une friche de plusieurs mètres de large permet le libre accès à chacune des parcelles.

La plupart du temps, les méjous ont un aspect plus aéré. Au sud de Vieille Ville (4) par exemple, si un talus fort haut sépare les champs de la route, seule une haie basse sépare entre eux les méjous contigus. L'accès en est libre, et chaque parcelle est desservie par une véritable allée longitudinale. A Beauvais, où ils atteignent souvent 3 et 4 hectares, les méjous prennent l'aspect de véritables openfields, groupant de nombreuses pièces de terre et dépourvus de toute clôture, si ce n'est parfois une levée de terre, ni haute ni continue.

Le terme de méjou désigne donc des paysages assez différents. Mais la différence est plus profonde encore car elle réside dans la forme même de propriété.

En effet, certains méjous relèvent d'un seul propriétaire qui exploite lui-même tout son champ. Tel est le cas du méjou de Ville-neuve que nous avons décrit. Il ne s'agit donc que de champs un peu plus vastes que ceux du bocage avoisinant, mais où l'on pratique en même temps plusieurs cultures. Remarquons toutefois que chaque bande de culture correspond sur le cadastre à une parcelle dotée d'un numéro. Il s'agit donc bien, juridiquement, d'une pièce de terre divisée en parcelles ouvertes.

Ailleurs, le méjou appartient à un seul propriétaire qui le loue à plusieurs exploitants : tel est le cas de la pièce de terre de l'Allée aux Moines, à l'entrée du village de Paimpont (5). A la différence de ces pièces de terre, groupées aux mains d'un seul propriétaire, exploitant ou non, ce qui caractérise les méjous de Beauvais c'est que la division en parcelles correspond à une division effective de la propriété. Ainsi la pièce de terre appelée « domaine de Beau-

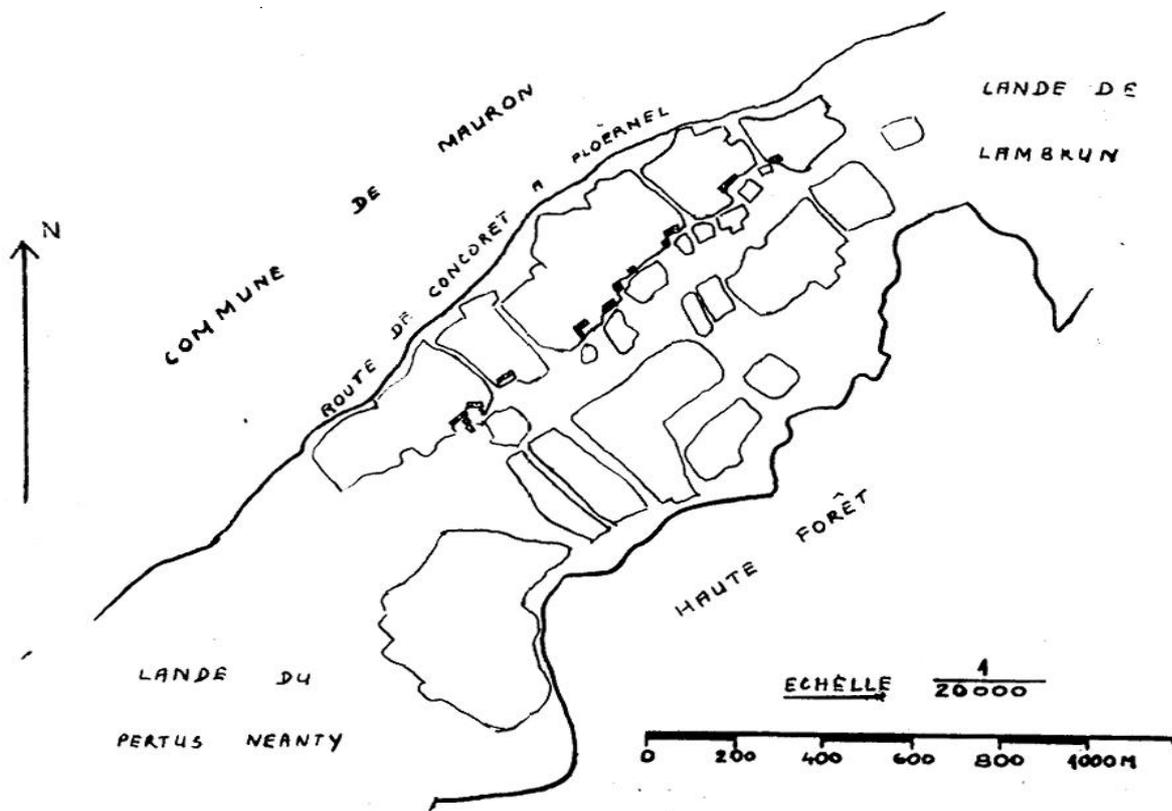
(2) Village clairière situé au S.-O. de la forêt de Paimpont, commune de Paimpont.

(3) Hameau de la commune de Saint-Péran, à l'Est de la forêt.

(4) Commune de Plélau-le-Grand, au Sud de l'Étang des Forges.

(5) Matrice cadastrale de la commune de Paimpont.

regard » (6), au nord du hameau de ce nom, d'environ 3 hectares, se divise en cinq lanières parallèles entre elles et qui appartiennent à trois propriétaires différents : Veuve Chatard (parcelles 125-126-128) Colin (127) et Hamelin (129). Face à ce domaine, le méjou dit



VILLAGE DE FOLLE PENSÉE

(PLAN CADASTRAL DE 1824)

FIG. 1

« bois de Beauregard » est également divisé en six lanières qui se répartissent entre les précédents propriétaires.

Ces différences sont-elles le résultat d'une lente évolution ou, plus profondément, traduisent-elles des formes d'implantation humaine dissemblables ?

Au nord du hameau de Beauvais, le paysage de méjou fait place à un aménagement du terroir différent fondé sur des quartiers enclos, distribués autour de hameaux tout en longueur. Ce type de paysage se prolonge du Pertus Neanty jusqu'à Concoret mais c'est autour du hameau de Folle Pensée (7) qu'il est le plus caractéristique.

(6) *Ibidem.*

(7) Commune de Paimpont, à l'Ouest de la Forêt.

Il s'organise autour d'un hameau en longueur orienté SW-NE et dont toutes les maisons sont ouvertes vers le SE (fig. 1). Derrière ces maisons s'allongent des quartiers enclos, divisés en lanières très étroites, et séparés de place en place par un sentier, souvent très large et très profond. Face aux habitations, au delà d'un « pâtis » assez large, se retrouve la même structure laniérée, moins régulière cependant.

Un tel modelé ne serait pas sans évoquer un type de défrichement classique en bordure de forêt : le *Waldhufendorf*, village dont le terroir est distribué en parcelles perpendiculaires à une route, généralement en lisière d'une forêt ou sur l'emplacement d'une forêt défrichée.

Certes nous sommes loin de trouver ici toutes les caractéristiques du *Waldhufendorf* classique.

Ici en effet, les lanières sont encloses par groupes, en outre elles n'offrent pas la régularité géométrique des parcelles que suppose le *Waldhufendorf*.

Enfin les maisons ne sont pas rangées de part et d'autre d'une route, mais s'allongent en une seule ligne suivant un ressaut de pente. Nous nous trouvons cependant en présence d'une forme voisine, mais adaptée aux conditions de terrain. Folle Pensée en effet est installé sur une pente où le rocher affleure sans cesse ; les quartiers cultivés s'inscrivent dans les creux ménagés entre les bourrelets rocheux, là où a pu s'accumuler la terre arable.

Le dessin agraire révèle ici incontestablement un défrichement fait en commun, une occupation collective du sol par un groupe de cultivateurs, avec peut-être une répartition égale des terres comme le découpage en lanières semble le suggérer. Mais ce défrichement s'est adapté à des conditions physiques hostiles, d'où cet aspect irrégulier.

Cette structure laniérée fait place au SW et à l'W de la forêt à une autre forme agraire ; le modelé en champs courbes. S'il n'est pas inconnu à Beauvais, il devient exclusif à Tréhorenteuc et à Beignon, à l'exception, au nord de Beignon, des défrichements de landes du XVIII^e siècle.

Les champs s'y présentent sous forme de lanières étroites et allongées (10 mètres de large sur 250 mètres de long pour les plus grandes, 150 mètres sur 25 pour les parcelles les plus trapues, environ), légèrement courbes et groupées dans un enclos commun.

Mais la forme de ces enclos, le nombre de parcelles qu'ils groupent peuvent être très variables. De là naissent les nuances régionales. A Beauvais, où les champs courbes n'apparaissent que sporadiquement, ils se groupent dans des ensembles très petits : certains, au nord surtout, affectent des formes de triangles, d'autres sont irréguliers, parfois amputés d'une partie de leur surface primitive par un nouvel enclos. Il est fréquent de voir des pièces de terre

groupant à la fois des parcelles laniérées droites et courbes, les premières étant toujours situées très près des limites de l'enclos ; d'une parcelle à l'autre la courbure s'accroît imperceptiblement pour devenir très nette au centre.

Donc à Beauvais, non seulement les champs courbes n'occupent qu'une partie du terroir, mais ils constituent des quartiers sans homogénéité, souvent masqués par d'autres modelés, fragmentés, sans qu'il soit possible de discerner au premier abord une ligne directrice dans l'aménagement du terroir.

Il en va tout autrement à Beignon où, ce qui frappe d'abord, c'est l'aspect ordonné des ensembles de champs courbes, étagés sur le versant nord d'une petite vallée, parallèle à celle de l'Aff, et qui marque la limite sud de la commune de Beignon.

Dans ce secteur, les lanières courbes se répartissent dans des enclos très vastes, qui groupent parfois plus d'une vingtaine de parcelles, et qui peuvent mesurer jusqu'à 400 mètres de long sur 150 mètres de large. Quand ils sont vastes, ces enclos peuvent constituer à eux seuls tout un quartier : c'est le cas des deux quartiers situés de part et d'autre de la route Beignon-Launay (8), délimités par un chemin creux bordé d'une haie très touffue. A l'est, les enclos sont plus petits, et chaque quartier en comporte deux ou trois.

La distribution des lanières courbes varie sensiblement suivant la taille des enclos. Les enclos les moins vastes ne comptent que cinq à six parcelles, qui sont toujours parallèles à la direction du plus petit côté. Les enclos n'étant pas orientés selon des directions constantes, il en résulte, à l'Est surtout, un dessin cadastral assez confus.

Mais le plus souvent, les enclos se répartissent assez régulièrement dans un quadrillage de chemins : les lanières adoptent alors une direction constante Nord-Sud.

Dans les enclos de vastes dimensions, plusieurs centaines de mètres de côté, la répartition des parcelles est assez différente. Le vaste quartier qui s'étend sur presque toute la longueur de la route du bourg de Beignon à Launay (800 m de long) nous en fournit un exemple. Dans ce quartier trapu, dont un chemin ombreux souligne les limites, les lanières se répartissent assez régulièrement par « bandes » (9) de dimensions sensiblement égales. Chaque « bande » occupe toute la largeur du terrain. D'étroits sentiers séparent les bandes entre elles, permettant l'accès à chacune des parcelles. Ces sentiers ne sont pas bordés de haies mais parfois d'une rangée de pommiers qui donnent à l'ensemble un aspect verdoyant et soulignent son caractère ordonné.

Nous retrouvons ce même caractère à Tréhorenteuc. Trého-

(8) Commune de Beignon, au Sud du bourg communal.

(9) Mot usité surtout à Tréhorenteuc pour désigner des quartiers allongés, divisés en lanières.

renteuc est situé au fond d'une vallée aux versants concaves dominés par des escarpements rocheux, dénudés ou couverts d'une maigre végétation. Le terroir s'allonge dans une sorte de berceau dont le fond humide — où s'est installé le bourg — est jalonné de prairies marécageuses au dessin enchevêtré. C'est sur les versants que s'alignent plusieurs « bandes » de champs courbes, bandes qui s'étagent en deux ou trois rangs sur les flancs de la vallée. Ces bandes peuvent être plus ou moins longues, mais leur largeur est assez constante : 100 à 150 m environ. Elles sont parfois closes, mais cela est très rare. Celles du haut de versant sont le plus souvent en contact direct avec la lande rocheuse, sans haie ni ligne d'arbres pour souligner la démarcation. On retrouve cependant, comme à Beignon, les chemins parallèles aux bandes, parfois soulignés d'une rangée de pommiers. Par contre, il n'y a que peu de pommiers à l'intérieur même des champs, sauf peut-être au bas de la pente autour de Tréhorenteuc.

Devant ce modelé agraire si particulier, deux problèmes se posent : pourquoi ces champs courbes ? pourquoi surtout cet assemblage de champs ouverts couvrant tout le terroir de deux communes ?

Les paysans interrogés au sujet de la forme incurvée des parcelles, ont été assez évasifs : tendance à empiéter sur le champ du voisin, tendance des anciennes charrues à dévier vers la droite. Ces deux explications traditionnelles (10) des champs courbes ont été fournies. Il ne nous appartient pas d'en vérifier le bien-fondé. Tout au plus pouvons-nous constater qu'il existe un certain rapport entre la présence de ces formes incurvées et une topographie assez accidentée. La courbure des champs de Tréhorenteuc, allongée dans le sens de la pente, semble adaptée à la concavité des versants, dont ils épousent la forme. A Beignon, les lanières sont le plus souvent orientées dans le sens de la pente. Mais cette direction n'est pas prépondérante. De part et d'autre de la route Beignon-Launay, deux enclos, qui sont dans des conditions de pente absolument semblables, présentent des lanières orientées dans deux sens différents : à droite de la route les lanières s'incurvent dans le sens de la pente alors qu'à gauche, elles sont parallèles aux courbes de niveau.

Du reste, ces conditions de pente se retrouvent sur une grande partie de la lisière, elles n'ont pas donné lieu à la création d'une structure semblable.

Le problème essentiel réside dans le groupement ouvert de ces parcelles, plus encore que dans leur forme. Comment expliquer la présence de ces formes d'openfields si particulier ?

Un fait doit dès l'abord retenir l'attention : la courbure des

(10) IMBERDIS. Le problème des champs courbes. *Annales Economies Sociétés Civilisations*, 1951, p. 77. DE SAINT-JACOB. Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, séance du 10 avril 1957.

champs s'est considérablement accentuée depuis un siècle. Si nous superposons les plans cadastraux de Tréhorenteuc de 1821 et de 1935, nous constatons les faits suivants : des enclos qui, en 1821, étaient nouvellement conquis sur la lande et ont été depuis mor-

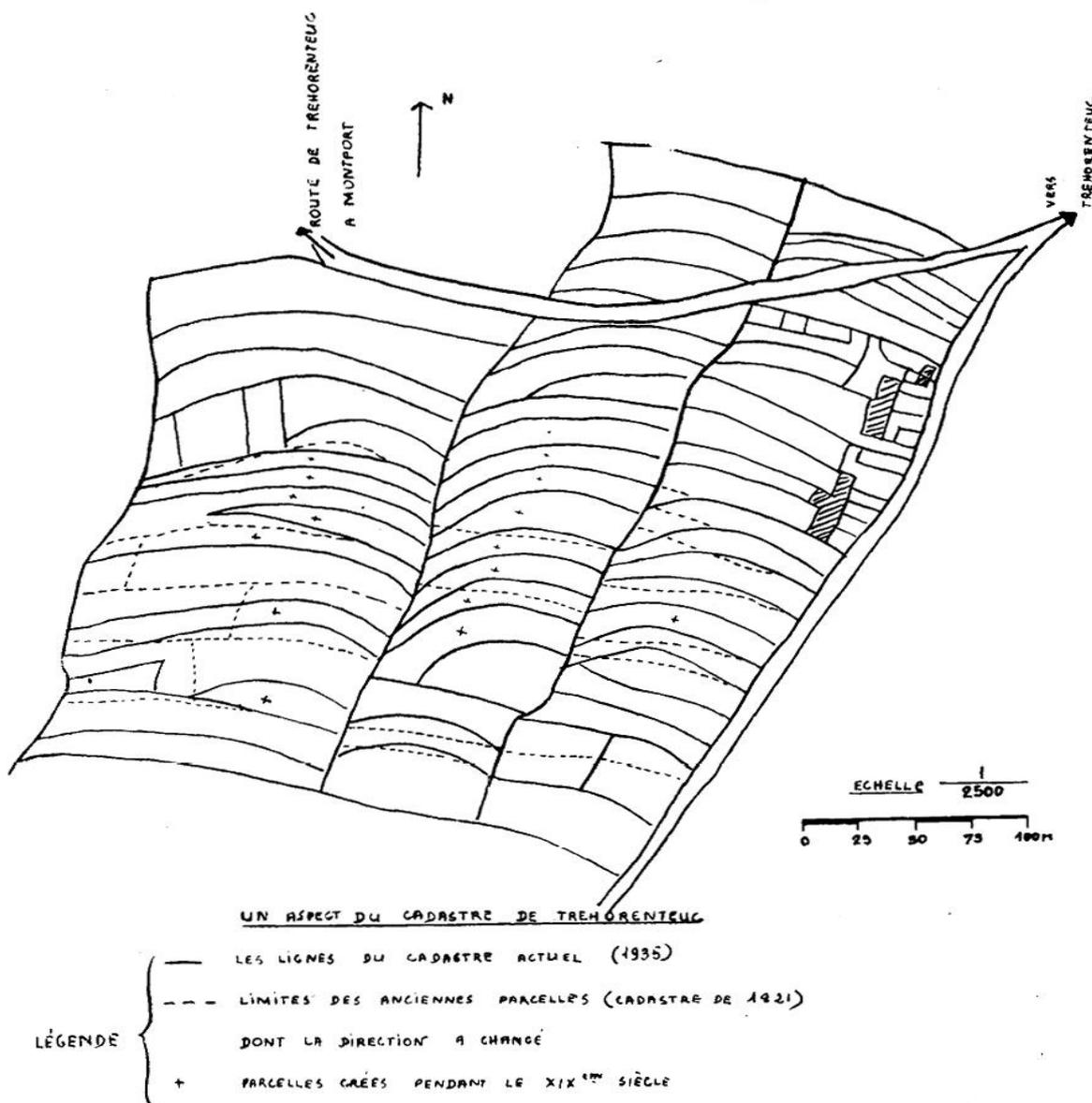
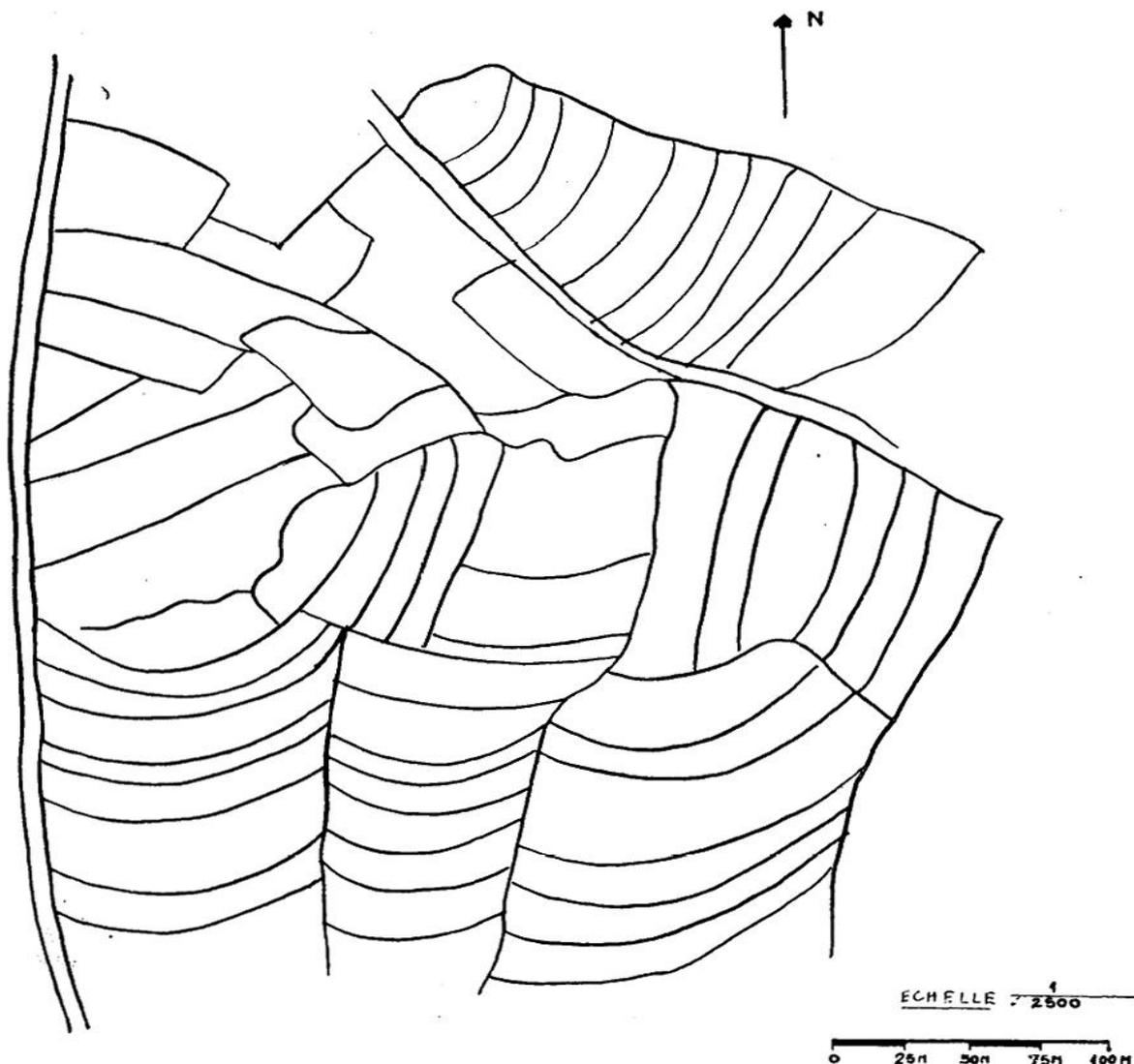


FIG. 2

celés par des héritages, présentent actuellement des lanières rectilignes, bien que situées sur une pente (à l'ouest du territoire communal en particulier) ; des lanières rectilignes se sont incurvées ; enfin les lanières courbes ont été divisées, leur courbure s'est accentuée de telle sorte que certaines ellipses, rognées aux deux extrémités ne sont plus que des portions de cercle (fig. 2).

Si l'on admet que la forme incurvée des lanières est le produit d'une lente déviation de la charrue, il est anormal qu'en un siècle la courbure se soit accentuée. Mais si elle s'est accentuée en un



EXEMPLE DE CHAMPS CONCENTRIQUES
 AU MILIEU D'UN TERROIR AMÉNAGÉ EN LANIÈRES COURBES
 (PLAN CADASTRAL DE TRÉHORENTEUC. 1935)

FIG. 3.

siècle d'une manière aussi frappante, elle aurait dû à la longue, aboutir à la formation de véritables cercles. Et de fait, on peut trouver l'exemple d'un champ en demi-cercle, mais il est le seul, et d'ailleurs plus visible sur le plan cadastral que dans le paysage car il a été très remanié (fig. 3).

L'hypothèse de lanières primitivement encloses dont on aurait

supprimé les haies à une époque récente (11) semble devoir être exclue, de par l'étroitesse même des parcelles, et aussi par le fait que les champs gagnés sur la lande depuis un siècle ne sont jamais clos.

Il semble donc bien que dans cette région, les lanières décloses soient une forme traditionnelle. Si les lanières ne présentent pas une courbure plus accentuée, n'est-ce pas alors parce qu'elles étaient soumises à des remaniements périodiques, voire à une redistribution entre les habitants du village, comme le cas n'est pas rare dans les pays celtiques des Îles britanniques en particulier ? Ce n'est là qu'une hypothèse et les documents d'archives que nous possédons ne nous renseignent pas sur ce sujet.

Un certain nombre de faits l'appuient toutefois. Nous avons relevé, dans l'actuelle lande de Beignon la trace de billons abandonnés, trace d'anciens openfields, qui apparaissent donc comme une forme très ancienne d'aménagement du sol dans cette région. L'habitat y est groupé. Chaque propriétaire exploitant, malgré la tendance actuelle du remembrement, possède des parcelles dans presque toutes les bandes entourant le hameau.

A cet égard il est intéressant de constater qu'il n'existe pas un nom par parcelle, mais par *bande*. Un nom commun sert à désigner les différentes parcelles du *rayage* : *les grands péréts*, *les petits péréts*, *le grand valet fauvel*. Les lanières n'ont donc pas d'individualité. Quand elles portent un nom, il apparaît davantage comme une référence à l'ensemble qu'une attestation de propriété : « le milieu de la bande », « le bas de la bande » qui distinguent un groupe de lanières au milieu d'un ensemble plus vaste. Les prairies encloses, les *planches*, portent au contraire souvent le nom d'un propriétaire : « les planches Martin ».

Il est donc très vraisemblable de penser que cette structure, comme d'ailleurs celle des *méjous* et des *Waldhufendörfer*, s'explique par une emprise collective de la terre par des paysans défricheurs.

La structure même de l'habitat semble appuyer cette thèse. Alors que sur le pourtour de la forêt l'habitat dispersé est de règle, à l'ouest il est beaucoup plus groupé, souvent en hameaux importants d'une vingtaine de feux.

Ainsi, sur le terroir de Tréhorenteuc, l'ensemble de la population est groupé dans le village de Tréhorenteuc et le hameau de la Touche Robert, en dehors desquels on ne compte que deux fermes isolées. A Beignon, il en va de même ; la population se répartit entre le bourg de Beignon et les hameaux de Launay et de la Daoutte.

Là même où l'habitat semble dispersé cette dispersion n'est

(11) Fait observé en Bretagne et en Cornouailles (MEYNIER, *Les paysages agraires*, p. 125).

jamais absolue. Il n'existe pas de fermes isolées mais des *rangées*. Chaque rangée est l'alignement sous un même toit de plusieurs maisons bloc à terre. Ce groupement compte le plus souvent trois éléments mais il peut y en avoir jusqu'à six. Chaque élément est suivi d'un petit jardin, toujours enclos, et d'une ou plusieurs lanières, suivant les conditions du terrain.

La *rangée* donne lieu à des formes de hameaux très différents.

A Folle Pensée, le village consiste en douze à quinze corps de logis distincts, à peu près tous sur la même ligne, il s'étire sur un kilomètre le long d'un bourrelet rocheux, au centre du terroir laniéré que nous avons décrit. A Beauvais, des conditions topographiques différentes expliquent l'aspect plus dispersé de l'habitat. Ici la lande, plus que partout ailleurs, sert de toile de fond sur laquelle se détachent les quartiers cultivés, au creux de petites cuvettes un peu plus fertiles. Ce morcellement du terroir implique un peuplement en petites unités, en hameaux de une ou deux rangées, mais le principe demeure le même. Il semble donc bien que chaque secteur ait été colonisé par un groupe. Les rares écarts véritablement solitaires qui existent sont postérieurs à la mise en place du peuplement et datent de l'époque moderne (12). Ils sont isolés sur leur terroir qui se distingue du reste de la région, par leurs parcelles larges et quadrangulaires ; tel est le cas par exemple à Tréhorenteuc, des deux écarts de la Tenue et de Trébotu.

Ainsi, sous des formes apparemment variées, l'habitat, sur ces terroirs semi-ouverts, possède une unité profonde : partout il semble né d'une colonisation collective du sol, supposant à l'origine un minimum d'organisation communautaire.

Les documents anciens que nous possédons sur la forêt de Paimpont permettent d'ailleurs de préciser cette hypothèse.

En effet, si les documents manquent en ce qui concerne l'aménagement du terroir à l'Ouest de la forêt, nous possédons des descriptions nombreuses de terres appartenant à l'abbaye de Paimpont ou aux prieurés de Basse et Haute Forêt, à celui de Telhouët en particulier. Or, de ces descriptions, il ressort nettement qu'à l'époque moderne, les terres ecclésiastiques étaient toutes encloses. Toutes les descriptions qui nous sont parvenues précisent et décrivent longuement le mode de clôture : tantôt ces terres sont bordées de « fossés » tantôt elles sont longées par des haies et des avenues :

« Clos du Haut Jacob étant partie en labour partie en prairies... joignant du levant au Midi et du Nord aux avenues de Paimpont, et du couchant au bois de Jacob, avec les fossés du levant, Midi et Nord... »

(12) BOSSARD. Dictionnaire topographique d'Ille-et-Vilaine (manuscrit). Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 5 fig 2.

CASSINI. Carte de France, planche : Rennes, levée par LANGELAY et FRÉBARD (1786). Archives de l'Institut Géographique National, Saint-Mandé.

« La petite Janvraie, présentement en landette, le tout avec ses fossés au couchant, levant et Nord... » (13).

L'insistance avec laquelle les actes notariés dépeignent les champs clos ecclésiastiques laisserait à penser que la clôture n'était pas à cette époque une forme générale du paysage agraire.

De ces textes, il ressort en outre une opposition très nette entre les superficies des enclos relevant des abbayes et des tenures paysannes.

C'est en « journaux » qu'on évalue la surface des premiers :

— « la prairie des chesnes... laquelle contient 4 journaux, 13 sillons, 1 corde 1/4... » (14) ;

— « une pièce de terre en labours, appelée « les clôtures » et contenant environ 5 journaux ». Au contraire, il est surtout question de « sillons » dans les aveux rendus par les vassaux de la seigneurie de Cogane de 1703 à 1732 (15). Sur 138 aveux, 28 déclarent des propriétés ne contenant pas 25 sillons ; la moitié des avouants ne possèdent pas 4 journaux de terre, l'un d'eux, au Chesne Melet n'a que 2 sillons 2 cordes. C'est là une superficie inférieure à celle des champs laniérés les plus étroits de la région de Tréhorenteuc. Il serait donc vain de penser que ces parcelles étaient toutes encloses ; très vraisemblablement au contraire, elles devaient être sinon décloses, du moins groupées à plusieurs dans un enclos plus vaste. Tout laisse donc à penser que les formes de « méjous » — à lanières courbes ou non — étaient à cette époque beaucoup plus répandues qu'actuellement dans la partie est de la forêt.

Les enclos relevant des abbayes sont eux-mêmes, à cette époque, souvent divisés en plusieurs parcelles. Certains enclos ont été ainsi vendus par petits lots, au XVIII^e siècle : ceux du prieuré Saint-Sansom de Telhouët par exemple, « une quantité de terre en labour à prendre dans la grande clôture contenant 5 sillons, au village de la Gourichais, en Concoret » (16).

« Clos du haut jacob... en partie en labour, en partie en prairie... »

Nous trouvons peut-être dans ces contrats de vente l'explication de la différence que nous avons notée, entre les méjous : alors que certains proviendraient d'une accession collective à la propriété, les autres ne seraient que d'anciennes terres ecclésiastiques vendues par petits lots.

Que les tenures paysannes aient, à l'origine, été ouvertes, un autre document, plus ancien en témoignage, c'est l'« extrait pour Monsieur le duc d'Elbœuf contre ses vassaux », qui date de 1570. Ce texte qui détermine les droits respectifs du duc d'Elbœuf et de

(13) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 12 H1. (Chanoines réguliers de l'abbaye de Paimpont).

(14) *Id.* (Fermes du prieuré. Bail consenti par l'abbaye de Telhouët, 4 mars 1728.)

(15) *Id.*, 1 H 3-7.

(16) *Id.* 1 F 37.

ses vassaux, laisse en effet à entendre qu'à l'origine les terres des tenanciers étaient ouvertes : « par l'article 359 de la coutume, les seigneurs qui ont leurs domaines propres non cultivés, les peuvent afféager, et par l'article 393, si aucun veut clore ses terres, prés, landes ou autres terres décloses ... faire se peut nonobstant longue tenure ». D'après ce texte, l'enclos apparaît comme un moyen de défense contre les empiétements du seigneur. Celui-ci a en effet le droit, selon cette même coutume, de s'approprier des vaines et vagues et de les enclore : « en disposer comme de leur propre domaine sans que la prétendue commodité ou incommodité de leurs vassaux les en puisse empêcher. »

En ce qui concerne les terres ouvertes, le seigneur est considéré comme propriétaire si les tenanciers ne montrent pas leurs titres : à défaut de titres, l'édification d'une haie apparaît donc comme une affirmation de la propriété. C'est là une évolution commune à bien des régions françaises. Mais étant donné l'exiguïté des parcelles, l'édification des haies n'a eu lieu qu'autour de vastes quartiers. Ainsi s'expliqueraient les formes de semi-openfield que nous avons observées à l'Ouest de la forêt.

Si ces formes ont survécu dans cet étroit secteur alors qu'elles ont disparu du reste de la lisière, c'est qu'elles étaient particulièrement bien adaptées à des conditions de vie difficiles ; elles permettaient un type d'économie « pour vivre » fondé sur l'utilisation maximum des bonnes terres, si rares à cet endroit, et sur l'usage collectif de vastes landes sans lesquelles les très petites exploitations n'auraient pu subsister. Il n'est pas indifférent en effet de constater que les formes agraires ouvertes existent dans les secteurs de la lisière où les superficies moyennes des propriétés et des exploitations sont les plus basses. Ce sont ces mêmes villages qui ont conservé le plus longtemps des landes communales. Beauvais est à l'heure actuelle la seule clairière de la forêt qui possède des terrains de pâtures « communaux ».

Toutefois, ces formes agraires, si marquantes encore dans le paysage, font figure de structures « fossiles » pourrait-on dire.

En effet, les pratiques communautaires qu'on s'attendrait à trouver sur de tels terroirs, à Tréhorenteuc et à Beignon en particulier, n'existent nulle part. Il n'y a pas de division de terroir en plusieurs soles, et aucune règle en ce qui concerne la rotation des cultures. Chaque exploitant agit à sa guise sur ses parcelles.

Tout au plus existe-t-il quelques règles, toutes verbales d'ailleurs en ce qui concerne l'admission des troupeaux sur les « bandes » où ils ne peuvent accéder qu'à partir du mois de novembre. Mais chaque propriétaire mène ses bêtes sur ses propres parcelles : règle que l'étroitesse des lanières rend pratiquement nulle. On ne groupe pas les troupeaux pour paître en commun tout un quartier. L'individualisme est la règle.

Enfin la lande ne joue plus le rôle primordial qu'elle assumait au siècle dernier encore, en tant que terrain de pâture collectif. Les landes les plus importantes, celles de Beignon et de Lambrem ont été vendues par petits lots, les dernières en 1937 (17).

Sur les parcelles géométriques qui leur étaient attribuées, certains exploitants ont tenté un défrichement et une mise en culture. Mais ces tentatives se sont soldées par des échecs. Aussi assiste-t-on maintenant sur ces anciennes landes, qui ne sont plus piétinées par les troupeaux communaux, à une offensive victorieuse de la forêt. Ce reboisement, dans certaines parties de la lande de Beignon a parfois été organisé par les propriétaires, mais la plupart du temps il est spontané : dans les landes de Lambrun, de jeunes sapins croissent même sur les chemins tracés pour desservir les parcelles.

Ainsi la vente des biens communaux, qui partout ailleurs à la lisière de la forêt a contribué à la création d'un bocage régulier, n'a pas été, à l'Ouest, un facteur de renouveau de la structure agraire, qui conserve dans cette région son aspect traditionnel et archaïque.

(71) Archives de la mairie de Concoret. Enquêtes orales dans les mairies de Beignon et de Concoret.